

L'an deux mille vingt le 3 mars à 20 heures, le CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Claude NOMPEIX - Maire

Date de convocation : le 27 février 2020

PRESENTS : C. NOMPEIX, F. COUTUREAU, P. DARJO, ~~C. AUDY~~, L. FRAINEAU, ~~S. COUSINEY~~, S. MIO, R. PREVOT, C. FERIGNAC, A.GREIL, J-L VACHER, F.DARAN, M. H BOUSQUET, MC ROUBINEAU

ABSENTS : S.COUSINEY, C.AUDY

SECRÉTAIRE : S. MIO



ORDRE DU JOUR:

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 février 2020

I DELIBERATION : vote du compte de gestion 2019

II DELIBERATION : vote du compte administratif 2019

III DELIBERATION : affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

IV DELIBERATION : approbation du budget primitif 2020

V DELIBERATION : vote taux d'imposition des taxes locales directes

VI DELIBERATION : subventions voyages scolaires du collège de Branne

VII INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES :

- Elections municipales du 15 mars 2020 : planning des permanences
-



Monsieur le Maire soumet le compte rendu à l'approbation du Conseil Municipal. Sans aucune remarque, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 février 2020 est approuvé à l'unanimité.

I DELIBERATION : vote du compte de gestion 2019 20.03.03.01

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres et de tous mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier principal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion visé certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

II DELIBERATION : vote du compte administratif 2019
20.03.03.02

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil municipal et ne prend pas part au vote. Le conseil municipal, se réunit sous la présidence de M. René PREVOT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par M. Claude NOMPEIX, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	113 020,73	0,00	0,00	172 378,07	113 020,73	172 378,07
Opérations de l'exercice	194 784,60	232 664,83	653 505,62	742 511,01	848 290,22	975 175,84
TOTAUX	307 805,33	232 664,83	653 505,62	914 889,08	961 310,95	1 147 553,91
Résultats de clôture	75 140,50	0,00	0,00	261 383,46	0,00	186 242,96
Restes à réaliser	136 700,00	99 191,00	0,00	0,00	136 700,00	99 191,00
TOTAUX CUMULES	444 505,33	331 855,83	653 505,62	914 889,08	1 098 010,95	1 246 744,91
RÉSULTATS DEFINITIFS	112 649,50	0,00	0,00	261 383,46	0,00	148 733,96

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

III DELIBERATION : affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019
20.03.03.03

Le Conseil, réuni sous la présidence de M. Claude NOMPEIX, Maire, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019, décide :

1 - Sur la détermination du résultat d'exploitation

année précédente	année courante	résultat cumulé
172 378,07 €	89 005,39 €	261 383,46 €

2 - Sur le besoin réel de financement

année précédente	année courante	résultat cumulé
-113 020,73 €	37 880,23 €	-75 140,50 €

compte 001 BP N+1

Restes à réaliser dépenses	136 700,00 €
Restes à réaliser recettes	99 191,00 €
Besoin réel (signe -)	-112 649,50 €

3 - Sur l'affectation du résultat

En priorité au report déficitaire	0,00 €	
Virement à l'investissement	112 649,50 €	<i>compte 1068 BP N+1</i>
Affectation complémentaire, en réserves	0,00 €	<i>compte 1068 BP N+1</i>
Report à nouveau créditeur	148 733,96 €	<i>compte 002 BP N+1</i>
Déficit à reporter	0,00 €	<i>compte 002 BP N+1</i>

IV DELIBERATION : approbation du budget primitif 2020

20.03.03.04

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020, arrêté lors de la réunion de la commission des finances 26 février 2020, comme suit : Dépenses et recettes de fonctionnement : 886 578.96 € - Dépenses et recettes d'investissement : 353 590.50 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	886 578.96 €	886 578.96 €
Section d'investissement	353 590.50 €	353 590.50 €
TOTAL	1 240 169.46 €	1 240 169.46 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, Vu l'avis de la commission des finances du 26 février 2020, **Après en avoir délibéré**, APPROUVE le budget primitif 2020 arrêté comme suit : - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement; - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	886 578.96 €	886 578.96 €
Section d'investissement	353 590.50 €	353 590.50 €
TOTAL	1 240 169.46 €	1 240 169.46 €

Délibération exécutoire conformément à la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

V DELIBERATION : vote taux d'imposition des taxes locales directes

20.03.03.05

Monsieur le Maire, malgré une légère baisse de la DGF, dans la mesure d'un équilibre budgétaire acquis, propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les impôts locaux et de maintenir les taux de références communaux de 2019 pour l'année 2020 dans le cadre de l'établissement du budget primitif.

Il rappelle ces derniers:

- Taxe d'Habitation : taux= 10,18
- Taxe Foncière (Bâti) : taux= 17,12
- Taxe Foncière (Non Bâti) : taux = 53,90

Le Conseil Municipal après avoir examiné les éléments ci-dessus et à l'unanimité des présents :

- donne son accord à la proposition de Monsieur le Maire ;
- reconduit les taux ci-dessus pour l'année 2020.

VI DELIBERATION : subventions scolaires du collège de Branne

20.03.03.06

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le collège de Branne sollicite des subventions pour les voyages scolaires dont les coûts par enfants sont les suivants :

- « Math en Jeans » à Bordeaux : 40,00 €
- Futuroscope à Poitiers : 90,00 €
- Provence : 250,00 €
- Bombannes : 290,00 €

Afin de faciliter la participation des enfants de Grézillac, Le Maire propose de financer à hauteur de 25 % le coût de ces voyages (2 voyages maximum par enfant) et d'attribuer à titre exceptionnel les subventions suivantes qui seront directement versées aux familles :

Voyages scolaires 2020	Nombre d'enfants de Grézillac concernés	Montant	
		Subvention par enfant	Total subvention
Maths en Jeans à Bordeaux du 17/03/20 au 19/03/20	DIGNAC Adam	10,00 €	40,00 €
	GREIL Mathéo	10,00 €	
	LE CAM William	10,00 €	
	LESPINAS Adrien	10,00 €	
Futuroscope à Poitiers du 13/02/20 au 14/02/20	DESPLAT-BARREAU Jules	22,50 €	22,50 €
Provence du 07/04/20 au 10/04/20	CAMBUZAT Laurette CHASSAGNE Louise	62,50 €	375,00 €
	DARJO Enoha	62,50 €	
	DIGNAC Adam	62,50 €	
	FOUCAUD Léa	62,50 €	
	SALAVERIA Léa	62,50 €	
Bombannes du 25/05/20 au 29/05/20	FAURE Cindy	72,50 €	290,00 €
	LE CAM Eloïne	72,50 €	
	SALAVERIA Lucie	72,50 €	
	YACHOU Leïla	72,50 €	

La subvention prévisionnelle sera ajustée au coût réel du voyage une fois celui-ci effectué. Si le coût réel du voyage est inférieur au montant de la subvention prévisionnelle, le percepteur procédera alors à un appel de remboursement directement auprès des familles.

**APRES EN AVOIR DELIBERE :
LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITE**

- **ATTRIBUE**, à titre exceptionnel, les subventions ci-dessus détaillées pour les voyages scolaires du collège de Branne;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2020.

VII INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES :

- Elections municipales du 15 mars 2020 : planning des permanences : à transmettre au secrétariat

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire **Claude NOMPEIX** lève la séance à **21 heures 10**.

SIGNATURES : C.NOMPEIX, F.COUTUREAU, P.DARJO, L.FRAINEAU, S.MIO, R.PREVOT, C.FERIGNAC, A.GREIL, J-L VACHER, F.DARAN, M.H BOUSQUET, MC ROUBINEAU